



VOTER CFE UNSA, C'EST FAIRE LE BON CHOIX

1^{er} octobre 2019

La RSE, concept fumeux ou fameux ?

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est non seulement une responsabilité morale mais aussi un formidable atout pour attirer les compétences et fidéliser ses clients. S'adressant à toutes les parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs...) elle est la mise en œuvre concrète des trois piliers du développement durable : l'environnemental, le social et l'économique. Alors **fumeux** ce concept ?



Non, car, pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, la RSE doit être **au cœur de la stratégie de votre entreprise** et **impregner son fonctionnement au quotidien**.

Il n'existe pas de RSE mais des preuves de RSE !

L'Alliance CFE UNSA Énergies milite pour des politiques managériales qui favorisent le **respect**, la **bienveillance** et le **développement humain au sein des collectifs de travail**. Elle encourage et s'associe à toutes les initiatives qui privilégient les comportements éthiques tant individuels que collectifs.

La RSE doit se traduire aussi dans une **relation responsable avec les sous-traitants** (conditions de travail, santé sécurité, prix décents,) **sans pour autant profiter des circonstances pour externaliser votre activité** hors statut IEG, ou à l'étranger, comme a pu le faire ENGIE qui externalise sa filière clientèle dans des pays à très bas coûts.

La RSE n'est pas un frein au développement de votre entreprise mais un atout formidable, pour peu que l'atteinte de ses objectifs soit aussi prioritaire que les critères financiers !



La RSE, **c'est aussi la question environnementale**. Au-delà de l'engagement dans la transition énergétique, l'Alliance CFE UNSA Énergies revendique également des comportements respectueux de l'environnement reposant non seulement sur le **recyclage** ou la **préservation des ressources naturelles** mais aussi sur la **consommation** et les **achats écoresponsables**. De votre matériel de travail à vos pauses café ou déjeuner, l'éco responsabilité est un enjeu pour demain. Et c'est là que le concept devient **fameux**, au moins gustativement !

Au quotidien, l'Alliance CFE UNSA Énergies dénonce la **communication de façade** et le **double langage des entreprises**, lorsqu'il est avéré, car il présente pour elles un **risque de réputation** et qui in fine pourrait avoir des **conséquences sur l'activité et l'emploi** lorsque de grandes campagnes de boycott sont organisées.

La loi **PACTE** a modifié l'article 1833 du code civil sur la définition d'une entreprise pour préciser qu'elle « *est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité* ».

Les entreprises des IEG doivent être les premières à **mettre non seulement leur objet social en conformité avec cette nouvelle disposition** mais surtout **renforcer leurs efforts pour mettre leurs actes en adéquation avec leurs engagements**.

Élections CSE du 14 novembre 2019



cfé-energies.com
unsa-energie.fr